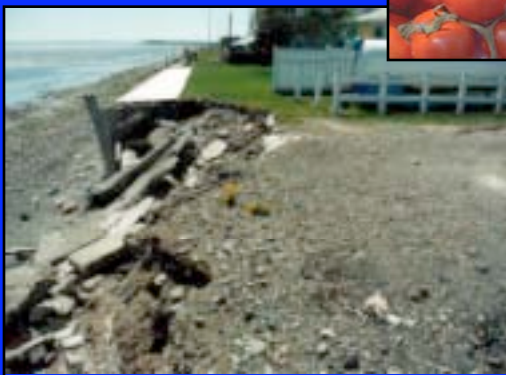




Ce qui nous préoccupe



Rapport annuel 2002-2003

*Conseil Régional de l'Environnement de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*

Table des matières

Mot du président du conseil d'administration.....	4
Mot de la coordonnatrice.....	5
Organigramme.....	6
Profil du CREGÎM.....	7
Rapport d'activités.....	9
Plan d'action 2003-2004.....	17
Rapport des vérificateurs.....	20
États financiers.....	21
Code d'éthique des administrateurs.....	28

1-877-534-4498
cregim@globetrotter.net

RAPPORT ANNUEL

2002-2003



Parc de la Gaspésie- Lac aux Américains- Photo SÉPAQ

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est extrêmement fier de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003. Ce rapport fait état de l'ensemble des activités de l'organisme et de sa santé financière. Y sont aussi incluses, certaines informations d'intérêt public.

Nous profitons également de cette occasion pour réitérer l'offre de notre entière collaboration lorsque sera venu le temps de se concerter et de mettre en œuvre vos priorités d'actions en matière d'environnement.

Le CREGÎM manifeste toujours son grand intérêt à promouvoir le développement durable en région et vous assure que sa mission *d'informer, de sensibiliser et conseiller* les intervenants du milieu dans les dossiers de développement se veut bien efficace, comme en fait foi ce rapport. Les Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE) seront toujours « vos yeux et vos oreilles » dans chacune des régions du Québec et de bons collaborateurs en matière de concertation environnementale.

En espérant vous accueillir bientôt en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

Pierre Desmeules
Président du CREGÎM

CD/cd

Mot du président



Pierre Desmeules, président

Trois mots définissent bien l'année 2002-2003, qui a été très fructueuse pour le CREGIM : **expansion, action et structuration.**

Afin de remplir le plan d'action présenté l'année dernière et pour appuyer le travail assidu de Caroline Duchesne, coordonnatrice, le CREGIM est allé chercher du renfort. Ainsi, en avril 2002, Christian Fraser s'est joint à l'équipe (formée alors de Caroline et de Caroline...) à titre de chargé de projet de la gestion intégrée du barachois de Carleton. Il a également soutenu de façon ponctuelle la réalisation de certains objectifs du plan d'action. Puis, en août 2002 l'équipe de coordination du CREGIM s'est encore agrandie par l'embauche de Monette Bujold, adjointe administrative. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et à les féliciter pour le travail accompli.

D'autres alliés ont rejoint les rangs du CRE de façon temporaire en 2002-2003 : Patrick Beckrich pour l'organisation du colloque sur le compostage ainsi que Rachel Thibeault pour la rédaction du mémoire sur l'industrie porcine. C'est grâce à l'implication de chacun des employés que nous avons pu mener à bien tous nos projets. En ce sens, le bilan des réalisations, présenté dans le rapport annuel témoigne du dynamisme et de la santé de notre organisme.

Concernant la structure, le CREGIM s'est doté d'une politique salariale et d'une description de poste des employés afin d'encadrer le développement de l'organisme. Un code d'éthique a également été adopté par les administrateurs.

D'ailleurs, soulignons l'implication des membres du conseil d'administration toujours soucieux du travail bien fait. Merci de prendre de votre temps pour travailler au maintien de ce qui fait la réputation de la Gaspésie : **la qualité de l'environnement!**

Finalement, un mot pour remercier les membres du CREGIM. Sachez que votre apport est très apprécié et que nous travaillons aussi pour vous. Si nous continuons dans le même sens, le futur sera de bon augure.

Pierre Desmeules

Mot de la coordonnatrice



Caroline Duchesne, coordonnatrice

Aaaaah! Quel plaisir de travailler en équipe! Non seulement les responsabilités sont partagées, les imbroglios et les réussites le sont aussi. Le stimulus naturel créé par cet environnement de travail nous procure une énergie extraordinaire. Le meeting hebdomadaire des employés offre l'opportunité d'échanger sur le travail de chacun, d'apporter suggestions et commentaires, tout ça, dans une ambiance décontractée et amicale. L'acquisition d'outils de travail supplémentaires a procuré aux employés, une aisance et une efficacité accrues.

Le CREGÎM travaille continuellement à combler son désir d'implication auprès de la population. En 2003-2004, des efforts de visibilité seront accentués pour les MRCs Haute-Gaspésie, Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé afin d'offrir un service mieux réparti sur le territoire. C'est un travail ardu, mais combien nécessaire!

En terminant, un message d'intérêt public :

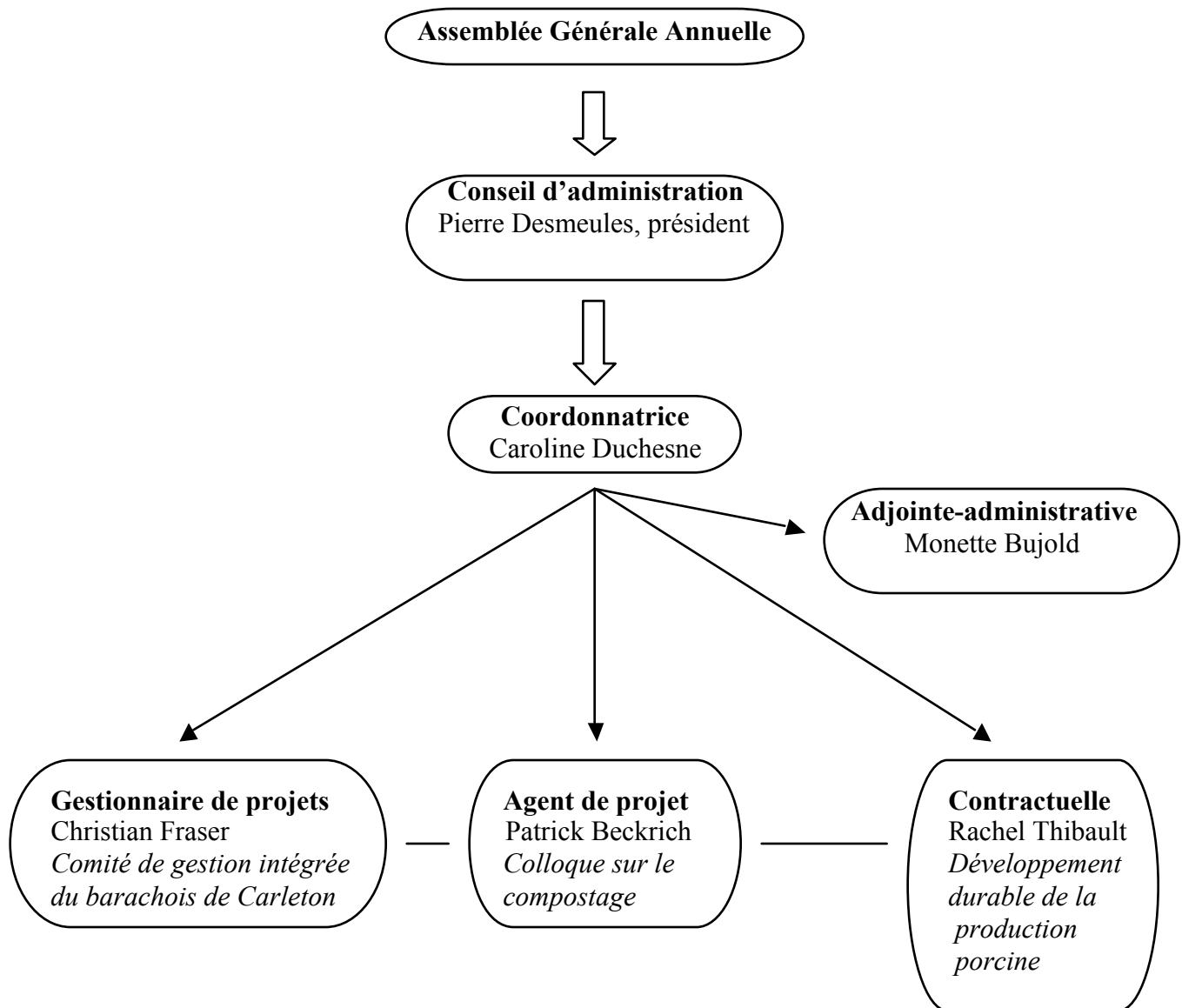
Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), gestionnaire du Fonds Régional en Environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du fonds (FRE), le CREGÎM s'engage à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremises de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM sont versées dans le compte distinct du FRE. Aucun frais d'administration n'est retenu sur le don et / ou membership.

Que l'année 2003-2004 soit remplie de beaux projets, pour le mieux être de notre qualité de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Caroline Duchesne
Coordonnatrice du CREGÎM

Organigramme

CREGIM



Profil du CREGÎM

Introduction

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ) fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient : le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas-St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la protection de l'environnement reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), et reconnu par la suite par le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ). Il agit comme agent de concertation, de sensibilisation et d'éducation populaire auprès de l'ensemble de la population régionale et comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements en matière de consultation dans la région.

Siège social :

106A Port-Royal, C.P. 69, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
(418)534-4498 tél. (418)534-4122 téléc. 1-800-534-4498 Sans frais cregim@globetrotter.qc.ca

Le conseil d'administration

Tel que stipulé dans les « Règlements généraux », le conseil d'administration se compose de 9 personnes; 5 personnes oeuvrant dans des organismes dont le but principal est la protection de l'environnement, 3 personnes oeuvrant dans différents secteurs d'activités dans le domaine public, parapublic ou privé, et 1 personne cooptée par le conseil d'administration en fonction de son intérêt envers l'environnement.

Afin de respecter ses engagements envers les membres, les administrateurs au conseil d'administration (2002-2003) se sont réunis 12 fois durant l'année et le conseil exécutif s'est réuni quant à lui, 2 fois. De plus, des sous-comités ont été formés; comité d'évaluation de la coordonnatrice; comité de travail qui avait pour mandat de voir à la réalisation d'un protocole d'entente avec le CRCD; comité FRE (mission : refaire le cadre général du FRE); et un comité de sélection chargé du processus de sélection et d'embauche de nouvelles personnes au sein de l'équipe.

Les 14 rencontres du conseil d'administration se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1) 3 avril 2002 | 8) 22 juillet 2002 |
| 2) 10 avril 2002 (C.E.) | 9) 6 août 2002 |
| 3) 18 avril 2002 | 10) 3 septembre 2002 |
| 4) 5 juin 2002 | 11) 25 septembre 2002 |
| 5) 17 juin 2002 (A.G.A.) | 12) 6 novembre 2002 |
| 6) 25 juin 2002 | 13) 11 décembre 2002 |
| 7) 11 juillet 2002 (C.E.) | 14) 18 février 2003 |

Composition du conseil d'administration 2002/2003

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>MRC</u>
Pierre Desmeules	président	Environnement	Avignon
Ronald Arsenault	vice-président	Privé	Bonaventure
Véronique Henry	trésorière	Cooptée	Bonaventure
Luc Guilbeault	administrateur	Environnement	Rocher-Percé
Christian Pelletier	administrateur	Environnement	Haute-Gaspésie
Benoît Boudreau	administrateur	Environnement	Îles-de-la-Madeleine
Stéphanie Larouche	administratrice	Environnement	Côte-de-Gaspé
Nicole Lapointe	administratrice	Para-public	Bonaventure
Valérie Dubé	administratrice	Environnement	Bonaventure

*Stéphanie Larouche a quitté en début d'année pour cause de déménagement et Luc Guilbeault a quitté en cours d'année, pour des raisons personnelles.

Élections 2003/2004

Mandats terminés :

- Pierre Desmeules
- Benoît Boudreau
- Christian Pelletier
- Véronique Henry
- Ronald Arsenault

Mandats non-terminés mais vacants :

- Stéphanie Larouche
- Luc Guilbeault

Mission

Le CREGÎM informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers de développement durable afin que la région puisse se développer tout en protégeant ses richesses naturelles. Il recommande et coordonne des recherches, des projets. Il développe des partenariats avec le milieu et favorise la promotion du développement durable.

Rapport d'activités

Note : Cette année, une nouvelle formule est expérimentée. Le rapport d'activités vous est présenté sous forme de tableau, associé au plan d'action voté lors de la dernière assemblée générale annuelle. Les sujets suivants; *ressources humaines, acquisition d'outils de travail, recherche d'informations et acquisition de nouvelles connaissances*, ainsi que *protocole d'entente entre les « CRE » et le Ministère de l'Environnement du Québec* ne figurent pas au plan d'action. Ils sont tout de même la base essentielle qui permet de garantir ou améliorer le rendement de l'organisme. Nous croyons donc qu'il est tout à fait justifié de vous faire connaître les efforts du CREGÎM en ce sens.

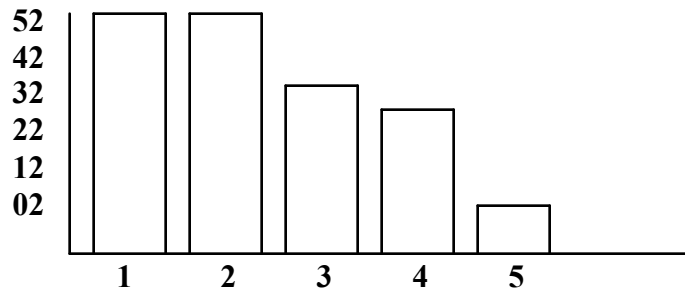
Ressources humaines

Depuis le 23 octobre 2000, Caroline Duchesne assume la coordination du CREGÎM. En mars 2002, les administrateurs entament un processus de sélection pour l'embauche d'un gestionnaire de projets qui s'est joint à la coordonnatrice dès avril pour l'année financière complète 2002-

2003. En août 2002, le CREGÎM embauche une secrétaire adjointe-administrative et un chargé de projet. En février 2003, le CREGÎM fait également appel aux services d'une contractuelle.

En 2002-2003, le CREGÎM a acquis la permanence d'un deuxième employé et a offert de l'emploi, suite à l'obtention de subventions, à 3 autres personnes.

Nombre de semaines travaillées



Les employés au CREGÎM

Le CREGÎM a versé en 2002-2003, une masse salariale totale de \$85 594. Le CREGÎM a également versé en honoraires professionnels, un montant total de \$9 126.

Acquisition d'outils de travail.

Équipements :

- Une ligne téléphonique supplémentaire (août 2002)

- Un ordinateur (janvier 2003)

Outils de gestion :

- Pour la gestion des ressources humaines
 - ✓ Enquête salariale (septembre 2002)
 - ✓ Descriptions de poste, de responsabilités et de tâches (septembre 2002)
 - ✓ Politique salariale (septembre 2002)
 - ✓ Définition des critères d'évaluation des emplois (septembre 2002)
 - ✓ Élaboration d'une fiche de notification pour l'évaluation des employés (juillet 02)
 - ✓ Formation Urgence-Vie offerte par la CSST (décembre 2002)
 - ✓ Code d'éthique pour les administrateurs (décembre 2002)
- Pour la gestion du compte régulier du CREGÎM, du Fonds Régional en Environnement (FRE), et de la gestion des projets
 - ✓ Achat d'un logiciel de comptabilité, transfert du système comptable sur support informatique et comptabilités distinctes (août 2002)
 - ✓ Cadre général du FRE revu et corrigé (août 2002)

Recherche d'informations et acquisition de nouvelles connaissances :

- Journée d'information sur la détermination d'objectifs de maintien de la biodiversité dans les PGAF tenue par le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) (mai 2002)
- Journée d'information tenue par Activa-Environnement concernant un projet de demande d'inscription de l'Île Bonaventure, du Rocher Percé et du barachois de Malbaie à l'UNESCO (juin 2002)
- Soirée d'information publique tenue par la compagnie Pec-Nord (août 2002)
- Formation comptable et initiation au logiciel « Simple Comptable » (août 2002)
- Recherche sur l'If du Canada
- Journée préparatoire au Rendez-Vous Régional des Régions (septembre 2002)
- Soirée d'information publique tenue par Développement Économique Canada sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) (octobre 2002)
- Ateliers offerts par l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature (UQCN) portant sur la conservation des milieux humides (octobre 2002)
- Colloque sur les habitats littoraux (octobre 2002)
- Congrès annuel de l'Association des Biologistes du Québec (ABQ) (novembre 2002)
- Soirées d'information publique concernant le site d'enfouissement sanitaire de New-Richmond
- Formation sur la philanthropie (mars 2003)
- Achats de livres et documents divers

Protocole d'entente entre les « CRE » et le Ministère de l'Environnement du Québec

Le protocole d'entente accordant une subvention statutaire aux Conseils Régionaux de l'Environnement et de son Regroupement, échu depuis le 31 mars 2001, a finalement été reconduit pour les 3 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2006. Après plusieurs rencontres entre le comité de travail du Regroupement National des Conseils Régionaux de

l'Environnement du Québec (RNCREQ) et le Ministère de l'environnement (MENV), les signatures ont eu lieu le 13 avril dernier et d'autres négociations restent à venir.



RÉALISATIONS 2002-2003

*LES ACTIONS PRÉVUES, MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS, SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ RÉALISÉES.

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions prévues	Réalisations 2002-2003
1	Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une trousse de matériel de présentation et/ou d'exposition en ERE; • Réaliser et tenir à jour un inventaire des ressources en ERE sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CREGIM a répertorié les ressources en ERE disponibles en Gaspésie et aux Îles-de-Madeleine. Cet inventaire a été confié à l'AQPERE qui prévoit lancer un répertoire québécois l'automne 2003
2	Milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.); - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias); • Préparer et donner une présentation sur l'érosion côtière; • Participer au Comité GIR (gestion intégrée des ressources); • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure; • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia; • Coordonner un comité de concertation pour le barachois de Carleton. 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention accordée par le FRE au Comité ZIP Baie-des-Chaleurs pour leur projet sensibilisation et conservation de certains milieux humides de Maria (juillet 2002) • Subvention accordée par le FRE à Attention-Fragile des Îles-de-la-Madeleine pour leur projet sensibilisation aux espèces en péril et aux milieux dunaires des Îles (septembre 2002) • Subvention versée par le FRE au Club des ornithologues de la Gaspésie pour leur projet protection et de mise en valeur du barachois de Malbaie (janvier 2003) • Subvention accordée par le FRE au Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine pour leur projet de guide des plages des Îles, guide qui servira à informer les visiteurs et la population locale sur les réalités environnementales des plages de l'archipel et sur la sécurité lors des baignades. (septembre 2002) • Subvention versée par le FRE à la Table de concertation du littoral de Bonaventure (TCLB) pour une campagne de sensibilisation aux enjeux environnementaux en lien avec le littoral (septembre 2002) • Appui et subvention accordés par le FRE au Bioparc pour le projet de sensibilisation de population locale et touristique à la biodiversité du barachois de Bonaventure (février 2003) • Appui au Groupement Forestier Baie-des-Chaleurs pour leur projet de protection des milieux humides en forêts privées dans la MRC d'Avignon (mars 2003) • Appui à Activa-Environnement pour un projet d'inventaire herpétologique (<i>reptiles et amphibiens</i>) (décembre 2002) • Appui au Bioparc de la Gaspésie pour la réalisation d'un documentaire sur l'avenir de nos ressources (mars 2003) • Promotion du guide destiné aux producteurs(trices) agricoles « Des arbres sur ma ferme » de Société de l'arbre du Québec (juin 2002) • Lettre de sensibilisation adressée au Premier Ministre Landry concernant la prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent (décembre 2002) • Création, montage, et réalisation d'une présentation sur l'érosion côtière en Gaspésie • Production et distribution du bulletin de liaison Écogîm • En collaboration avec l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique) et le RNCREQ (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec), campagne de sensibilisation aux questions de pollution atmosphérique. • Participation active au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) • Participation « indirecte » à la table de concertation du littoral de Bonaventure • Participation active au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordination du comité de gestion intégrée du barachois de Carleton

3	Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	- Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination (Écogîm, site web et/ou médias) et sur les habitudes de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au CRE Côte-Nord et le Comité de citoyens pour leur pétition contre les projets de quai (4) petites centrales sur la Rivière Aux Rochers • Production et distribution du bulletin de liaison Écogîm (analyse et résumé de la Politique Nationale de l'Eau) • Appui au Bioparc de la Gaspésie pour la mise en place d'un conseil de bassin versant pour rivière Bonaventure (février 2003)
4	Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion (Écogîm, site web et/ou médias); • Organiser un colloque sur le compostage; • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un colloque sur le compostage (14 et 15 novembre 2002) • Appui à Stéphane Bonin de la coopérative Re-Vie, promoteur d'un projet de récupération de métaux. (novembre 2002) • Suivi du dossier concernant le site d'enfouissement sanitaire de New-Richmond • Promotion du guide « Le compostage facilité » de Nova Envirocom (novembre 2002) • Appui à Roger Allard pour son projet « La biotechnologie à la rescousse de nos systèmes de traitement des eaux usées » (décembre 2002)

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Réalisations 2002-2003
5	Concertation avec le milieu	Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région		<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la commission sectorielle « Environnement » du CRCD • Participer à la Commission sectorielle « Forêt » du CRCD • Participer au Comité agro-environnemental du RNCREQ; • Participer au Comité aviseur TEMREX; • Participer à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie; • Participer au Comité caribou : plan de redressement; • Participer au Comité de suivi de l'Institut des sciences et techniques environnementales aux Îles-de-la-Madeleine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sectorielle « Environnement-Gaspésie » du CRCD • Commission sectorielle « Forêt » du CRCD • Comité de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de la Commission sectorielle « forêt » • Comité agroenvironnemental du RNCREQ • Comité aviseur TEMREX • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie • Comité caribou : plan de redressement • Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton • Comité des usagers de la Baie de Caspédia • Comité porcine • Juge lors de l'événement annuel Expo-Sciences à la Polyvalente aux Quatre-Vents de Bonavent <p>Le CREGÎM accède indirectement à la concertation de différents comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation agroalimentaire / Commission sectorielle agroalimentaire CRCDGÎM • Comité du paysage régional • Table de concertation du havre de Bonaventure • Commission sectorielle « Environnement-Îles-de-la-Madeleine » du CRCDGÎM • Comité ZIP Baie-des-Chaleurs
6	Audiences et consultations publiques	Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM -Enjeux de biodiversité pour les prochains PGAF (automne 2002) -Performance environnementale et rôle social d'Hydro-Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Journée d'information sur la détermination d'objectifs de maintien de la biodiversité dans l'PGAF tenue par le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) (mai 2002) • Performance environnementale et rôle social d'Hydro-Québec (juin 2002) • Amendements proposés au règlement de pêche de l'Atlantique (sur la conservation des mollusques) par le Ministère Pêches et Océans Canada (juillet 2002) • Projet de règlement relatif au futur code de gestion sur les pesticides (juillet 2002) • Stratégie sur les Océans du Canada et du Cadre Stratégique et Opérationnel pour la Gestion Intégrée des Environnements Estuariens, Côtiers et Marins du Canada (août 2002) • Consultation publique pour le Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) de New-Richmo (septembre 2002) • Prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire du golfe du St-Laurent (décembre 2002) • Maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (février 2003) • Consultation publique du Comité des usagers de la Baie de Caspédia (février 2003) • Développement durable de l'industrie porcine au Québec (mars 2003)
7	Groupes environnementaux	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance lors de l'élaboration de projets • Lettre d'appui offerte à plusieurs projets • Financement d'appoint pour plusieurs projets • Recherche d'informations sur différents sujets • Expertise sur l'hydrodynamisme et l'érosion côtière • Transferts aux compétences appropriées • Accès aux archives et à la documentation du CREGÎM • Processus de sélection et d'embauche de personnel

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Réalisations 2002-2003
8	Membership 100% des argents recueillis par le membership du CREGÎM est versé au compte du FRE	Consolider et augmenter le membership	Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population • Alimenter le site web • Publier des articles dans le bulletin Écogîm 	<ul style="list-style-type: none"> • Par la voie du courrier électronique et le bulletin de liaison Écogîm, le CREGÎM a diffusé ses actions et consulté ses membres lors de l'élaboration de certains documents. • L'impression de l'Écogîm est passée 200 à 400 copies et sa distribution s'est élargie à l'ensemble du territoire. • Suite à la faillite de la compagnie hébergeant le site web du CREGÎM, nous sommes de l'obligation de reconstruire le site. En 2003-2004, le CREGÎM envisage améliorer ce lien de communication, rendre disponible l'Écogîm sur le site et offrir des liens intéressants pour les visiteurs. • Le CREGÎM a joint la campagne de membership 2003-2004 à l'envoi du bulletin Écogîm afin de solliciter à nouveau les différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et citoyens déjà partenaires depuis longtemps, sans nécessairement être membre en règle.
9	Visibilité de l'organisme	Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population	Augmenter la visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer un prix d'excellence en environnement • Faire une tournée annuelle de représentation • Créer et monter des expositions et/ou présentations sur les actions du CREGIM • Établir un plan de communication • Alimenter le site web • Alimenter le centre de documentation • Publier des articles dans le bulletin Écogîm • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution du bulletin de liaison Écogîm. Le CREGÎM est en recherche de financement continu pour amortir les coûts de distribution. • Envois de communiqués divers aux différents médias • Participation à diverses entrevues (Radio-Canada, CIEU-FM, CHAU-TV, CFUM (FM 99, CHNC, Radio-Gaspésie, et CFIM) sur divers sujets (AGA 2002, colloque sur le compostage, érosion côtière, plan d'action du CREGÎM, site d'enfouissement sanitaire de New-Richmond, Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton, etc.) • Publication de 2 bulletins de liaison Écogîm, été 2002 et hiver 2003. Un bulletin de moins que l'année dernière mais, une double impression (400 copies) et une plus large distribution. De plus, l'Écogîm favorise maintenant l'opinion du lecteur, ce qui fut grandement apprécié et a suscité de bons commentaires. • Mise en place d'un plan de communication par courrier électronique pour les membres partenaires afin d'améliorer l'information en continu des actions du CREGÎM et du même temps permettre aux membres de participer à l'élaboration de certains documents (réflexion, mémoire etc.). • Acquisition de livres et documents dans le but d'offrir au centre de documentation et aux employés du CREGÎM, un service plus actualisé. • Des négociations sont actuellement en cours pour reconstruire le site web, y insérer le bulletin Écogîm et offrir des liens pertinents aux visiteurs. • Présentation Power Point sur l'érosion côtière ; 1 présentation a été faite en juillet 2002 et deux autres en novembre 2002. • Vulgarisation du fonctionnement de la Régie de l'Énergie « Ce que vous devriez savoir d'Hydro-Québec ».
10	CA du RNCREQ	Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres • Collaborer aux travaux du RNCREQ 	<ul style="list-style-type: none"> • AGA (7, 8 et 9 juin 2002) • Rencontre régulière (29, 30 novembre et 1 décembre 2002) • Rencontre régulière (28, 29 et 30 mars 2003) • Le CREGÎM s'est impliqué activement au Comité agroenvironnement du RNCREQ.

Plan d'action 2003-2004

*LES ACTIONS MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ AJOUTÉES

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
1	Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et rendre disponible le répertoire québécois des programmes en ERE
2	Milieus naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrains, protection des dunes, érosion côtière, etc.); - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias) • Améliorer et rendre disponible la présentation sur l'érosion côtière • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordonner un comité de concertation pour le barachois de Carleton • Inventorier les herbiers de zostère du barachois de Carleton, de la Baie de Cascapédia, du barachois de Bonaventure, de la Baie de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et d'une partie du littoral de la Côte-Nord
3	Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants; 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser (Écogîm, site web et/ou médias) les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, les habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable • Participer activement au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure

4	Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion (Écogîm, site web et/ou médias) • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire • Suivre de près le dossier d'agrandissement du Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) de New-Richmond
5	Énergie	Assurer la saine gestion de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) -Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> < Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie (Écogîm, site web et/ou médias) < Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien < Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
6	Concertation avec le milieu	Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région		<ul style="list-style-type: none"> •Participer à la commission sectorielle « Environnement » du CRCD •Participer à la Commission sectorielle « Forêt » du CRCD •Participer au Comité agro-environnemental du RNCREQ •Participer au Comité aviseur TEMREX •Participer à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie •Participer au Comité caribou : plan de redressement •Participer au Comité GIRN •Participer au Comité des usagers de la Baie de Caspédia •Participer et coordonner le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton •Participer au Comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure

7	Audiences et consultations publiques	Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux de biodiversité pour les prochains PGAF
8	Groupes environnementaux	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
9	Membership	Consolider et augmenter le membership	Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population • Alimenter le site web • Publier des articles dans le bulletin Écogîm
10	Visibilité de l'organisme	Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population	Augmenter la visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web • Alimenter le centre de documentation • Publier des articles dans le bulletin Écogîm • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information
11	CA du RNCREQ	Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres • Collaborer aux travaux du RNCREQ

Code d'éthique des administrateurs

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil d'administration du CREGÎM dans leurs différents rapports ayant trait à l'exercice de leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le membre du conseil d'administration doit :

- Témoigner d'un constant souci du respect de l'environnement et de la vie humaine ;
- Participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la corporation;
- Assister aux réunions du conseil;
- Voter lorsque requis quand il est présent à une réunion du conseil;
- Agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction;
- Agir avec soin, intégrité, honneur, dignité, probité et impartialité;
- Faire preuve de rigueur, de prudence et d'indépendance;
- Être loyal et intègre envers la corporation et les autres membres du conseil d'administration et ne doit en aucun temps se rendre coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Préserver l'entière confidentialité des débats, échanges et discussions.

DEVOIRS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures de prévention

Le membre du conseil d'administration doit :

- 1.1 Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements de la corporation;
- 1.2 Dissocier de l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires;
- 1.3 Faire preuve de réserve et de prudence à l'occasion de représentations publiques. Il doit, à cet effet, transmettre fidèlement les orientations générales de la corporation, évitant tout commentaire susceptible de porter atteinte à l'intégrité du CREGÎM;
- 1.4 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;
- 1.5 Dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration;
- 1.6 S'abstenir de siéger au conseil d'administration et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation est débattue;
- 1.7 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a, ou qu'un membre de sa famille a, dans des entreprises, des sociétés ou des personnes morales susceptibles de conclure des contrats avec la corporation;
- 1.8 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec la corporation par lui-même, un membre de sa famille, une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.

2. L'identification de situations de conflits d'intérêts

Le membre du conseil d'administration doit :

- 2.1 Éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante;
- 2.2 Déclarer toute situation et s'abstenir de participer aux délibérations et décisions sur l'objet en cause lorsqu'une atteinte à son objectivité, à la rigueur de son jugement ou à son indépendance pourrait résulter notamment des relations personnelles, familiales, sociales, professionnelles ou d'affaires, de toute communication publique d'une idée ou d'une opinion ou de toute manifestation d'hostilité ou de favoritisme;

- 2.3 Prévenir tout conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions;
- 2.4 S'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration;
- 2.5 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre du conseil d'administration :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux ou que son jugement et sa volonté envers le conseil peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant comme membre du conseil pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 2.6 Tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre de l'intérêt de la corporation, de ses membres ou de ses travailleurs;
- 2.7 Accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision;
- 2.8 Faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui;
- 2.9 Confondre les biens de la corporation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens matériels ou pécuniaires de la corporation, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par une résolution expresse des administrateurs.

3. Pratiques interdites reliées à la rémunération

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 3.1 Solliciter, accepter ou exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté;
- 3.2 Verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre l'impartialité de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4 Les devoirs et les obligations de l'après-mandat

Le membre du conseil d'administration doit :

- 4.1 Après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité de tout renseignement, débat, échange et discussion de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du conseil;
- 4.2 Témoigner de respect envers la corporation et son conseil d'administration.

RÉGIME DE SANCTIONS

1. Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévue par le présent code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction;
2. Toute personne qui est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie en saisit le président du conseil d'administration ou, s'il s'agit de ce dernier, le vice-président du conseil d'administration;
3. Dans les dix jours, le président, ou le vice-président selon le cas, désigne des personnes chargées de faire enquête relativement à la situation ou aux allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie. Le vérificateur de la corporation est généralement la personne désignée pour mener cette enquête;
4. Le membre du conseil d'administration qui est informé qu'une enquête est tenue à son sujet ne doit pas communiquer avec la personne qui a demandé la tenue de l'enquête;
5. Les personnes désignées doivent adresser un rapport au président, ou au vice-président selon le cas, du conseil d'administration;
6. Le président, ou le vice-président selon le cas, en tenant compte des informations reçues et du rapport d'enquête le cas échéant, doit constituer un comité formé de trois administrateurs qu'il désigne;
7. Le comité notifie à l'administrateur les manquements reprochés et la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie. La notification informe l'administrateur qu'il peut, dans les trente jours, fournir par écrit ses observations au comité et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés;
8. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie, le comité recommande aux membres du conseil d'administration d'imposer une sanction à l'administrateur concerné;
9. La sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de charge ou tout autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation;
10. Toute sanction doit être communiquée par écrit au membre du conseil d'administration concerné.

ENQUÊTE ET IMMUNITÉ

1. Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions;
2. Les personnes qui effectuent les enquêtes ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions sont tenues de faire l'affirmation solennelle selon la formule contenue à l'annexe «A» du présent code.

LA PUBLICITÉ DU CODE

1. La corporation doit diffuser le présent code d'éthique et de déontologie à tous les membres du conseil d'administration;
2. Le rapport annuel de la corporation doit faire état :
 - a) Du code de déontologie;
 - b) Du nombre et de la nature des signalements reçus;
 - c) Du nombre de cas traités, de leur suivi et de leur décision;
 - d) Des noms des administrateurs ayant fait l'objet d'une sanction par l'application du présent code;
3. Les administrateurs s'engagent à se conformer au présent code d'éthique et de déontologie en signant l'engagement personnel contenu à l'annexe «B».

REMERCIEMENTS :

- Merci à Michel Chouinard du Comité ZIP Baie-des-chaleurs pour le prêt d'une photo sur l'érosion placée en page couverture.
- Merci au Parc de la Gaspésie pour la belle photo du Lac aux Américains.
- Merci à Christian Fraser pour les conseils informatiques.
- Merci à Monette Bujold pour avoir lu et relu... et pour ses bons commentaires.
- Merci aux administrateurs du CREGÎM pour le soutien apporté à la réalisation de ce rapport.